

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

31 janvier 2020

Séance spéciale du Conseil municipal, dûment convoquée par le directeur général int. Gaétan Perron, tenue le 31 janvier 2020, à 19h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell et Pierre Blouin. Le siège no 5 est vacant.

Le conseiller Lee Brazel a motivé son absence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier int., Gaétan Perron et Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe sont aussi présents.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19h00.

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du Code municipal du Québec) le 14 janvier 2020 aux membres du conseil municipal par courriel.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-01-27

Il est proposé par **Pierre Blouin**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Des citoyens sont présents pour connaître les recommandations de la Commission de consultation publique pour le projet de production porcine prévu au 304, 9^e rang à Saint-Isidore-de-Clifton.

4. Adoption du rapport de consultation publique pour le projet d'élevage porcine au 304, 9^e rang à Saint-Isidore-de-Clifton

2020-01-28

CONSIDÉRANT QUE la Commission de consultation publique pour le projet d'élevage porcine au 304, 9^e rang à Saint-Isidore-de-Clifton de la Ferme St-Isidore Inc. a présenté son rapport au conseil municipal ;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

QUE le rapport de la Commission de consultation publique pour le projet d'élevage porcine au 304, 9^e rang à Saint-Isidore-de-Clifton de la Ferme St-Isidore Inc. présenté au conseil soit adopté tel que rédigé et qu'il soit expédié au promoteur du projet, Ferme St-Isidore Inc.;

QUE le permis de construction soit donné au promoteur du projet d'élevage porcine au 304, 9^e rang à Saint-Isidore-de-Clifton, Ferme St-Isidore Inc., s'il se conforme aux

recommandations du rapport de la Commission de consultation publique, qui sont :

- 1° que l'implantation des ouvrages et constructions rattachés à l'exploitation de l'entreprise porcine soient déplacé à l'Est de l'implantation prévue par l'entreprise Ferme St-Isidore Inc. et à l'intérieur d'un secteur situé à plus de 200 mètres du chemin Pouliot et que le bâtiment principal serve d'écran, en tenant compte des vents dominants, pour les odeurs venant de la fosse vers les érablières. (voir annexe B)
- 2° que soit couvert en tout temps tout ouvrage de stockage de lisier de manière à diminuer substantiellement les odeurs inhérentes à ce stockage ;
- 3° que toute voie de communication et de circulation reliée à l'entreprise Ferme St-Isidore Inc. soit faite à partir du 9^e Rang ; (annexe C du rapport)
- 4° que tous entreposages et ramassages des déchets rattachés à l'exploitation puisse être cueillis par le 9^e Rang.

ADOPTÉEⁱ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Les citoyens présents demandent des précisions à propos des recommandations contenues dans le rapport. Les gens sont satisfaits et remercient le conseil d'avoir été à l'écoute de leurs demandes.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2020-01-29

Il est proposé par **Marc Bégin**

De clore la présente séance à 19h11 l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière adjointe

ⁱ Rapport, résolution et avis envoyés à Martin Viens par courrier recommandé et par courriel